

Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs du CDG66

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,

Le 26 novembre deux mille vingt-quatre à 10 heures au CDG66, 35 bd St Assiscle-Centre Del Mon salle de conférence - 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 18 novembre 2024 sous la présidence de M. Robert GARRABE,

-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28

-Nombre de membres présents : 13

-Nombre de membres votants : 19

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents

Collège des communes affiliées

Titulaires :

M. Robert GARRABÉ, Président

M. CALVET Guy, M. GOT Alain, M. PIQUET Philippe, M. REMEDI Bernard, M. TAHOCES Antoine, M. NIFOSI Christian, M. OLIVE Robert, M. PORTEIX Yves,

Collège des établissements affiliés

M. PUIG Louis

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art23 – LOI 84-53 modifiée)

M. PUGINIER Jean (*Com Com Corbières Salanque*) suppléant de M. LOPEZ Jean-Jacques, Mme PUJOL Danielle (*Perpignan*) suppléante de M. DUSSAUBAT François, M. RALLO François (*PMM*)

Absents excusés

Collège des communes affiliées

M. PLA Raymond, M. VILA Jean, M. BILLES Jean-Paul, M. CHAMBON Jean-Louis, M. GALAN Bruno, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M. GARSAN Jacques, M. PAILLES Roger, M. THIBAUT Jean-Jacques, M. SOLE Jean-Michel

Collège des établissements affiliés

M. ROQUE Jean, M. LOPEZ Jean-Jacques

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

M. DUSSAUBAT François (*Perpignan*), Mme ROLLAND Martine (*SDIS66*), Mme BACH Marie (*Perpignan*), M. LACAPERRE Rémi (*CD*), Mme SADOURNY Marie-Pierre (*CD*)

Représentés ayant donné pouvoir

M. PAILLES Roger à M. GARRABÉ Robert

Mme SADOURNY Marie-Pierre à M. PORTEIX Yves

Mme GARCIA-VIDAL Madeleine à M. OLIVE Robert

Mme ROLLAND Martine à M. GOT Alain

M. PLA Raymond à M. NIFOSI Christian

M. SOLE Jean-Michel à M. TAHOCES Antoine

Personnalités invitées

M. Clément STOLBOWSKY, Directeur du Centre de Gestion 66

M. Nasser AFIF, Directeur du pôle Administration générale, expertise juridique, accompagnement statutaire

Mme Magali THEROND VAN TOL, responsable du service Administration générale

M. Philippe PUJOL, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale.

Mme DEVEAUX Anne-Sophie, Conseillère aux décideurs locaux.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1, L332-14 et L452-44,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,
Vu la délibération n°269_DE09042024 du 09 avril 2024 portant mise à jour du tableau des effectifs,
Vu l'avis du Comité social territorial en date du 8 octobre 2024,
Vu le budget principal de l'établissement,
Vu le rapport présenté au Conseil d'administration,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement public mentionnés à l'article L4 du CGFP sont créés par l'organe délibérant,

Considérant que dans le cadre de la valorisation des parcours professionnels, les agents remplissant les conditions statutaires applicables à leur cadre d'emplois peuvent être promus au cadre d'emplois supérieur.

Considérant que pour pouvoir permettre la nomination des agents ayant été inscrits sur liste d'aptitude ou sur tableau d'avancement, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs et modifier leurs fonctions pour leur attribuer des missions complémentaires,

Considérant qu'afin d'assurer une meilleure transversalité entre les services du pôle emploi, concours, et perspectives sociales, il est proposé de créer un poste relevant du cadre d'emplois des attachés qui aura notamment la charge d'assurer l'encadrement des services concours et emploi, mais aussi de suppléer le directeur du pôle dans la gestion des affaires courantes,

Considérant que dans le cadre d'une réorganisation des services, il est envisagé de supprimer un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs pour créer un poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et ce en vue d'améliorer les prestations de conseil et d'accompagnement des collectivités qui souhaitent solliciter le comité social territorial (CST) placé auprès du CDG,

Considérant qu'il est proposé de préciser que les postes de contrats aidés visés dans le tableau des effectifs permettent le recrutement de contrat d'apprentissage.

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

Article 1 :

- **Mettre** à jour le tableau des effectifs en supprimant deux postes d'adjoint administratif principal de deuxième classe, et en créant deux postes d'adjoint administratif principal de première classe à temps complet.

Article 2 :

- **Créer** un poste relevant du cadre d'emplois des attachés qui aura notamment la charge d'assurer l'encadrement des services concours et emploi, mais aussi de suppléer le directeur

066-286600267-20241128-DE-288-26112024-DE
Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024

du pôle dans la gestion des affaires courantes. Ce poste, à temps complet, et affecté au sein du pôle concours, emploi, perspectives sociales et numérique, sera susceptible d'être pourvu par un agent titulaire du grade d'attaché ou d'attaché principal et bénéficiera du régime indemnitaire prévu par délibération. En outre, et dans l'hypothèse d'un recrutement de fonctionnaire infructueux, le poste sera susceptible d'être pourvu par un agent contractuel sur la base des dispositions de l'article L332-8 du CGFP. Dans cette hypothèse, l'agent contractuel pourra être rémunéré sur la base de la grille indiciaire des attachés territoriaux, ou des attachés principaux en fonction de son expérience et des diplômes détenus. En outre, Il sera éligible au régime indemnitaire prévu pour les agents exerçant des fonctions similaires.

Article 3 :

- **Supprimer** un poste d'adjoint administratif de première classe, et de créer un poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs au 1^{er} janvier 2025. En ce sens, ce poste pourra être occupé par un agent titulaire du grade de rédacteur, de rédacteur principal de 2^{ème} classe, et de rédacteur principal de 1^{ère} classe. Le poste sera affecté au sein du service gestion des carrières et du statut, au sein du pôle administration générale, expertise juridique et accompagnement statutaire, à temps complet, et bénéficiera du régime indemnitaire prévu par délibération. Dans l'hypothèse d'un recrutement de fonctionnaire infructueux, le poste sera susceptible d'être pourvu par un agent contractuel sur la base des dispositions de l'article L332-8 du CGFP. Dans cette hypothèse, l'agent contractuel pourra être rémunéré sur la base de la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux, ou des rédacteurs principaux de deuxième ou de première classe en fonction de son expérience et des diplômes détenus. En outre, Il sera éligible au régime indemnitaire prévu pour les agents exerçant des fonctions similaires.

Article 4 :

- **Préciser** que les postes de contrats aidés visés dans le tableau des effectifs permettent le recrutement de contrat d'apprentissage dans le tableau des effectifs non permanents.

Article 5 :

- **Adopter** le tableau des effectifs actualisé en ce sens, et autoriser sa mise à jour au vu des recrutements opérés dans le cadre de ces modifications.

Article 6 :

- **Préciser** que les crédits correspondants sont inscrits au budget au chapitre 012.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PERPIGNAN, le 26 novembre 2024

Le Président du CDG66,

Robert GARRABE

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

- Transmis au représentant de l'Etat le : 28.11.24

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20241128-DE-288-26112024-DE
Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024

288_DE 26112024

P3/3

TABLEAU NON NOMINATIF

ACTUALISATION au 08/10/2024 DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DU CDG66 - CST 08/10/2024 - CA 26/11/2024

FILIERES ADMINISTRATIVES

CATEGORIE	GRADE ACTUEL	EFFECTIF BUDGETAIRE	POSTES POURVUS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
A	Directeur général des services - strate demo 80 000 à 150 000 habitants	1	1	TC
	Directeur général adjoint des services strate demo 80 000 h à 150 000 habitants	1	0	TC
	GRADE ACTUEL	EFFECTIF BUDGETAIRE	POSTES POURVUS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
B	Administrateur	1	0	TC
	Attaché hors classe	1	1	TC
	Attaché principal	4	4	TC
	Attaché territorial	4	3	TC
CATEGORIE	GRADE ACTUEL	EFFECTIF BUDGETAIRE	POSTES POURVUS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
B	Rédacteur principal 1ère classe	2	2	TC
	Rédacteur principal 2ème classe	2	2	TC
	Rédacteur territorial	7	6	TC
CATEGORIE	GRADE ACTUEL	EFFECTIF BUDGETAIRE	POSTES POURVUS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	8	8	TC
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	5	5	TC
	Adjoint administratif territorial	3	3	TC

le 19/08/24

ACTUALISATION au 08/10/2024 DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DU CDG66 - CST 08/10/2024 - CA 26/11/2024

FILIERES TECHNIQUES

CATEGORIE	GRADE ACTUEL	EFFECTIF BUDGETAIRE	POSTES POURVUS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
B	Technicien principal 1ère classe	0	0	TC
	Technicien principal 2ème classe	0	0	TC
	Technicien	0	0	TC
C	GRADE ACTUEL			
	Agent de maîtrise principal	1	1	TC
	Agent de maîtrise	0	0	TC
	Adjoint technique principal 2ème classe	0	0	TC
	Adjoint technique	2	2	TC
	EFFECTIF BUDGETAIRE			
		2	2	TC
	POSTES POURVUS			
		2	2	TC
	DUREE TEMPS DE TRAVAIL			
				TC

ACTUALISATION au 08/10/2024 TABLEAU DES EFFECTIFS NON PERMANENT DU CDG66 - CST 08/10/2024 - CA 26/11/2024

FILIÈRES ADMINISTRATIVES					
CATEGORIE	GRADE ACTUEL	EFFECTIF BUDGETAIRE	POSTES POURVUS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	
A	Attaché principal	5	0	TC	
	Attaché territorial	5	0	TC	
B	GRADE ACTUEL		EFFECTIF BUDGETAIRE	POSTES POURVUS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
	Rédacteur principal 1ère classe	5	2	TC	
	Rédacteur principal 2ème classe	5	1	TC	
	Rédacteur territorial	5	1	TC	
C	GRADE ACTUEL		EFFECTIF BUDGETAIRE	POSTES POURVUS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	10	1	TC	
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	10	3	TC	
	Adjoint administratif territorial	60	35	TC	

Le nombre de postes pourvus notés sont ceux en date du 26/09/2024

ACTUALISATION au 01/10/2024 TABLEAU DES EFFECTIFS NON PERMANENT DU CDG66 - CST 08/10/2024 - CA 26/11/2024

FILIÈRES TECHNIQUES					
CATEGORIE	GRADE ACTUEL	EFFECTIF BUDGETAIRE	POSTES POURVUS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	
B	Technicien principal 1ère classe	2	0	TC	
	Technicien principal 2ème classe	2	0	TC	
	Technicien	2	0	TC	
C	GRADE ACTUEL		EFFECTIF BUDGETAIRE	POSTES POURVUS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
	Agent de maîtrise principal	0	0	TC	
	Agent de maîtrise	5	0	TC	
	Adjoint technique principal 2ème classe	5	0	TC	
	Adjoint technique	20	11	TC	

FILIERE SOCIALE					
CATEGORIE	GRADE ACTUEL	EFFECTIF BUDGETAIRE	POSTES POURVUS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	
C	ATSEM	10	3	TC	
CONTRATS					
Contrats privés	Contrat d'apprentissage	1	0	TC	
	Contrat d'avenir	2	0	TC	

Le nombre de postes pourvus notés sont ceux en date du 26/09/2024